CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS 2012/2016

Entre l'Université François Rabelais de TOURS et le Ministère de la Culture et de la Communication

Entre l'Etat représenté par Monsieur Michel CAMUX, Préfet de la Région Centre et du Loiret,

D'une part,

Et l'Université François Rabelais de Tours représentée par son président Monsieur Loïc VAILLANT, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit,

Préambule :

Depuis 1993, l'Université de Tours propose en direction des étudiants une politique de sensibilisation aux pratiques artistiques avec le concours du Ministère de la Culture et de la Communication. En référence au Protocole de coopération interministériel relatif aux enseignements artistiques et à la mission culturelle des établissements publics au programme d'investissement d'avenir lancé par le gouvernement en 2009, qui place l'enseignement supérieur et la recherche parmi les cinq priorités nationales, l'Université de Tours et la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre ont souhaité renforcer leur collaboration. La création de la filière « Arts du Spectacle », puis la création d'un Service Culturel à part entière le 1er septembre 2007, ont affirmé de manière forte l'engagement de l'Université dans le domaine culturel. Le Service Culturel est l'interlocuteur de la D.R.A.C. du Centre et assure le lien avec les enseignants et chercheurs impliqués dans des projets et actions culturels.

Article 1 – Objet de la convention

Cette convention a pour objectif de soutenir, diversifier et valoriser les enseignements et la recherche dans le domaine des arts et de la culture, ainsi que de soutenir certaines actions pérennes mises en place dans le cadre de la politique culturelle de l'université.

Article 2 – Actions artistiques et culturelles dans le cadre de l'Enseignement, les Formations et la Recherche

Arts plastiques

Le partenariat entre l'Université de Tours et la D.R.A.C. du Centre s'est progressivement enrichi ces dernières années, développant des liens et actions avec le Centre de Création Contemporaine (C.C.C.), le Musée des Beaux-Arts, le FRAC, l'Ecole Brassart et l'ESBA TALM site de Tours en particulier.

- Depuis 2003, chaque année un groupe d'étudiants prépare et gère entièrement une exposition dans l'espace du C.C.C., en lien avec leurs enseignements, dans le cadre d'une « galerie expérimentale ». Leurs projets sont de véritables réussites et constituent une excellente formation aux activités liées à la création plastique contemporaine. Ils ont déjà débouché pour beaucoup de ces étudiants sur une activité professionnelle reconnue à l'échelle internationale. Plus récemment le C.C.C., le département d'histoire de l'art et le Jeu de Paume se sont associés pour proposer une formation à la médiation culturelle permettant aux étudiants de présenter des expositions au Château de Tours.
- Un partenariat initié en 2007 avec le Musée des Beaux Arts de Tours permet à un autre groupe d'étudiants de créer, en lien avec leurs enseignements, une exposition d'art contemporain dans les locaux du Musée. Ces « Expériences » se poursuivent avec succès et contribuent à la professionnalisation des étudiants d'histoire de l'art, axe fort qui a abouti à une évolution de la formation de niveau master de cette discipline (cf.*infra*)
- Depuis plusieurs années, un échange régulier entre le FRAC et l'Université s'est développé, afin d'associer les étudiants aux activités du FRAC et de faire converger une réflexion commune sur la création et la recherche contemporaine ayant trait à l'art et à l'architecture. Cet échange a notamment donné lieu à l'accueil d'étudiants en stage ou pour des missions au FRAC. Le FRAC et l'Université ont la volonté de continuer à engager des actions communes et de consolider un partenariat déjà existant. L'Université et le FRAC échangent les informations relatives à leur programmation et à leurs opérations pour ce qui relève de la sensibilisation aux domaines de la création et de l'architecture contemporaines. Des étudiants d'Histoire de l'Art utilisent le centre de ressources du F.R.A.C. pour leurs travaux. Des mémoires et thèses ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Le FRAC et l'Université associent ponctuellement des étudiants aux activités du FRAC, par des visites de ses expositions, par des rencontres et /ou des ateliers avec des artistes et /ou architectes participant à une exposition du FRAC, par des stages ou des missions. Le FRAC et l'Université, notamment via l'UFR Arts et Sciences Humaines – département d'Histoire de l'Art, proposent, conçoivent et réalisent ensemble des événements dans le cadre des activités du FRAC et de l'Université (expositions, ateliers, colloques, programme de résidence d'artistes à l'Université, « professeurs invités »…)

La D.R.A.C. du Centre et l'Université projettent de continuer à développer une plus grande diversité d'actions autour de deux orientations principales : l'une privilégiant la présence d'artistes au sein de projets, l'autre s'inscrivant comme une ouverture sur les pratiques artistiques actuelles et le monde professionnel de l'art.

Musique

L'Université de Tours dispose d'un département de musique et musicologie et d'un CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants), ainsi que de divers ensembles et chœurs. Les partenariats avec les institutions culturelles apportent des résultats probants et renforce la collaboration entre la DRAC et l'Université. L'objectif est de maintenir et développer des actions de formation avec des structures telles que le Petit Faucheux, le CRR, Jazz à Tours, l'Opéra de Tours, le Temps Machine, les ensembles de musique ancienne, le CEPRAVOI, et toute autre structure à vocation musicale.
L'enseignement d'ethnomusicologie du département de Musicologie a longtemps reçu le soutien du Ministère de la Culture et de la Direction de la Musique et de la Danse pour la mise en place d'enseignements et la réalisation d'un stage annuel de formation à la recherche. Suite au départ en retraite de l'enseignant référent, il est prévu de poursuivre des actions de formation dans des domaines musicaux plus variés et de poursuivre le soutien à l'organisation de colloques, rencontres, journées d'études et conférences.
Le C.F.M.I. de l'Université François Rabelais étant sous la double tutelle des Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, la DRAC. du Centre s'engage à le doter d'un budget de fonctionnement annuel et l'Université à lui attribuer 2 000 heures d'enseignement pour la formation initiale et continue, comme le prévoit le protocole d'accord paru au Bulletin Officiel en juin 1984. Les rapprochements en cours entre le CFMI et le département de Musique et Musicologie seront encouragés par la DRAC

Théâtre et danse

- La D.R.A.C intervient dans le financement des ateliers de pratiques artistiques encadrés par des professionnels du spectacle, prioritairement du CDRT, dans le cadre des cours et ateliers dispensés par les enseignants de Lettres et Langues. Une convention entre l'Université et le CRR permet la circulation de publics élèves et étudiants entre les filières « Arts du Spectacle » et « Musique et Musicologie » d'une part, et certaines classes du CRR d'autre part.
- La DRAC intervient également dans le financement d'interventions de professionnels du CCNT dans les ateliers de danse du SUAPS.

Si l'artiste intervenant n'est pas proposé par le CDRT ou le CCNT, dans le cadre de leur programmation, le choix sera fait en cohérence avec la politique de la DRAC.

Cinéma

La D.R.A.C. du Centre, dans le cadre de la coopération régionale, a souhaité confier à CICLIC une mission de coordination des actions de sensibilisation et d'initiation au cinéma au sein des établissements d'enseignement supérieur. A ce titre, l'établissement met en œuvre des programmes d'animation culturelle (cycles cinématographiques, ateliers de pratiques artistiques) et des actions à caractères pédagogique (unité d'enseignement, conférences, formation). Les filières « Arts du spectacle » et « Sociologie » sont particulièrement impliquées dans ces actions de formation. La DRAC du Centre soutient le ciné-club de l'Université, encadré par un enseignant et animé par des étudiants évalués dans le cadre de leurs cursus.
L'ensemble de ces dispositifs vise à mettre en œuvre au sein de l'université et pour le bénéfice du plus grand nombre, des actions et des enseignements consacrés à l'image.

Livre, écriture et littérature

L'Université de Tours et la D.R.A.C. du Centre conviennent :

- D'instaurer des modules de formation, d'accompagnement, de sensibilisation à la littérature contemporaine (roman, nouvelle, poésie, théâtre et littérature de jeunesse) par le biais de colloques, d'ateliers, de résidences ou d'interventions ponctuelles d'auteurs, organisées notamment en relation avec les Bibliothèques de l'agglomération tourangelle (Heure Littéraire), la Maison des Ecritures de Neuvy le Roi et CICLIC;
- De sensibiliser, par le biais de modules, de recherches en vue de mémoires, de diplômes, aux ressources encore inexploitées dans le domaine du patrimoine écrit : fonds anciens des bibliothèques, centres de documentation spécialisés, archives départementales, municipales ou privées ; CESR
- De développer la pratique de l'écriture de textes littéraires, par le biais d'ateliers d'écriture et de concours ;
- De mettre en place des formations orientées vers la valorisation du patrimoine littéraire, en particulier par l'intermédiaire de la Bibliothèque Universitaire, des archives départementales et d'associations.

Patrimoine et musées

Les enseignements sont assurés sous la responsabilité des enseignants des départements concernés de l'U.F.R. Arts et Sciences Humaines, dans les domaines suivants :

- Archéologie
- Histoire
- Histoire des Arts
- Ethnologie
- Patrimoine

La collaboration entre l'Université et la DRAC (Services de l'Archéologie, des Monuments Historiques et des Musées) sera renforcée par le moyen de travaux universitaires en relation avec la recherche archéologique et patrimoniale régionale, ainsi qu'avec les collections muséales. Les conseillers, chercheurs, conservateurs de la DRAC pourront être associés au choix des sujets des travaux des étudiants et participer à l'encadrement de masters. Pour la formation des étudiants à la recherche ils pourront participer aux enseignements dispensés et favoriser l'accueil et l'encadrement des étudiants dans leurs services.

Dans ce cadre, les moyens mis en œuvre pourront être utilisés pour le financement des actions suivantes :

- soutien aux travaux et mémoires des master sur des collections de musées, ...relatifs à la Région Centre, des étudiants-chercheurs par des facilités d'utilisation des ressources de la DRAC (photographies, cartes, plans) et une prise en charge des frais occasionnée par les travaux de reprographie des mémoires universitaires.
- formation sur le terrain des étudiants par le soutien à leurs frais de séjour et de restauration dans le cadre de leur participation à des chantiers archéologiques régionaux ou à des chantiers de monuments historiques à des chantiers de collection ou des récolements d'inventaire dans les musées;
- prise en charge des frais de déplacements d'intervenants extérieurs du Ministère de la Culture (DRAC, ... pour des interventions ponctuelles auprès des étudiants en Masters

1 et 2 ;

- prise en charge des déplacements collectifs des étudiants en archéologie et histoire de l'art, notamment à la D.R.A.C. du Centre et sur des sites archéologiques, patrimoniaux et muséaux, ainsi que les séminaires d'archéologie en région Centre (SARC) et les journées archéologiques

En contrepartie, l'Université s'engage à déposer à la DRAC du Centre tout mémoire de recherche (M1 et M2) qui aura bénéficié d'un soutien financier dans le cadre de ce partenariat ; ces mémoires seront déposés au centre de documentation de la DRAC sous forme papier et numérique (fichiers sur CD).

Interventions de Professionnels dans les masters « Culture et Médiation des arts du Spectacle » et « Histoire de l'Art »

La D.R.A.C. du Centre contribue à la prise en charge des interventions – de préférence mutualisées – de nombreux professionnels des arts et de la culture, toutes disciplines confondues, que ce soit pour des cours théoriques ou pour l'animation de stages de pratiques artistiques.

Article 3 - Actions artistiques et culturelles menées par le Service Culturel de l'Université

La convention vise également à développer la vie culturelle au sein de l'Université par des actions artistiques en direction des étudiants et de la communauté universitaire, tous personnels confondus ainsi que du public extérieur. L'Université, de par sa politique tarifaire, favorise l'accès à ses manifestations pour les élèves des collèges et lycées, futurs étudiants.

Passeport Culturel Etudiant

Ce dispositif, dont la DRAC est partenaire, a pour objectif de favoriser pour ses détenteurs la connaissance des offres culturelles tourangelles et blésoises et de leur en faciliter l'accès. Environ 5 000 PCE sont délivrés chaque année aux étudiants de l'Université mais aussi de différentes structures d'enseignement supérieur de Tours et de Blois. Dans un cadre régional, il est également possible pour les étudiants tourangeaux possesseurs du P.C.E. d'obtenir le Passeport à la Culture (P.A.C.) de l'université d'Orléans à titre gracieux, et inversement.

Théâtre Universitaire de Tours

Créé en 2003, la troupe dite du TUT rassemble des étudiants issus de toutes les filières de l'Université et mène une recherche sur le théâtre contemporain, aboutissant à des présentations publiques à Tours et au delà. L'encadrement du TUT est assuré par un metteur en scène ou acteur professionnel dont la sélection se fait en cohérence avec la politique de la DRAC dans ce secteur.

Résidences d'artistes

Depuis dix ans, l'Université organise une résidence annuelle, dans différents champs artistiques choisis en lien avec les points forts de la recherche et de l'enseignement de l'institution, qui permet à un artiste engagé dans un processus de création de travailler à une œuvre originale avec la participation active d'étudiants. Cette action phare de la politique culturelle de l'établissement associe un ou des ateliers de pratiques artistiques encadrés par l'invité, des actions d'enseignement et de recherche et des manifestations ouvertes au grand public. La DRAC du Centre associée en amont au choix des artistes soutient ces résidences qui constituent une forme particulièrement efficace et originale de sensibilisation aux démarches artistiques contemporaines.

Ateliers de pratiques artistiques et culturelles

La D.R.A.C. Centre soutient l'Université de Tours dans sa proposition d'ateliers de pratiques dans le but de rendre les étudiants acteurs de leur propre culture. Ces ateliers, offerts à Tours et à Blois, sont encadrés par des professionnels. Ils sont proposés en partenariat avec des structures culturelles de référence dans les différents domaines du théâtre, de la danse, de l'écriture, de l'image et de la pratique vocale (C.D.R.T., C.C.N.T., Ciclic, C.E.P.R.A.V.O.I., Halle aux Grains-Scène Nationale de Blois).
Les ateliers de pratiques artistiques et culturelles s'inscrivent et sont évalués dans le cadre des enseignements dits « Unités d'Ouverture ».

Accueil de jeunes compagnies

L'Université met à la disposition de jeunes compagnies régionales sa salle de spectacles (Thélème), dans la mesure de ses disponibilités, afin qu'elles puissent y développer ou y finaliser leurs créations. En contrepartie, ces compagnies acceptent de présenter leur travail au public, universitaire et extérieur à l'issue de leur temps de résidence. La sélection des artistes et projets se fait en cohérence avec la politique de la DRAC et la politique de la Ville de Tours dans les différents domaines concernés.

Article 4 – Modalités

Les différentes actions envisagées ci-dessus seront définies chaque année par un avenant à la présente convention-cadre, qui fixera les modalités de participation financière de l'Etat (D.R.A.C.) en fonction des crédits disponibles.
Un bilan moral et financier des actions sera établi à la fin de chaque année civile, adressé à la DRAC et présenté lors d'une réunion.
L'organisation des ateliers, des cours, des contrôles et des examens relève de la seule responsabilité de l'Université François Rabelais.

Article 5 – Dispositions financières

La rémunération des enseignants assurant les cours est à la charge de l'Université François Rabelais.
La rémunération des intervenants animant les ateliers de pratiques artistiques et culturelles peut être financée par la D.R.A.C.
Les agents de la D.R.A.C. qui interviennent prennent le temps de leurs interventions sur leur temps de travail et sont ainsi rémunérés par la D.R.A.C.

Article 6 – Communication

Tous les documents de promotion et de présentation relatifs aux projets entrant dans le champ d'application de la présente convention et bénéficiant dans ce cadre d'un soutien financier seront libellés de la manière suivante : l'Université François Rabelais de Tours avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication D.R.A.C. du Centre. Leurs logos respectifs devront également y figurer.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention-cadre est conclue pour une période de cinq ans à compter de sa signature sur la base de l'année civile. Elle pourra être renouvelée sur la base d'une réunion-bilan de la convention réalisée et de l'annonce des objectifs de chacune des parties tous les 5 ans par tacite reconduction, elle peut être dénoncée par une lettre écrite et adressée en recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, avec un préavis de six mois à compter de la date de réception de la lettre.

Fait à Orléans le

Le Président de l'Université Loïc VAILLANT	Le Préfet de Région Michel CAMUX